Santé Canada Health Canada

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.12

Numéro de la demande : 2024-0087
Demande : Modifications à l'étiquette du produit - Mélanges en cuve, nouveau site ou nouvel hôte
Demandeur : Albaugh, LLC
Produit : Cleat
Numéro d'homologation : 33327
Principe actif (p.a.) : Tribénuron-méthyl
Numéro de document de l'ARLA : 3670788

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'homologation du produit Cleat afin d'y inclure une utilisation par application avant le semis d'avoine, de haricots secs, de pois des champs et de lentilles, ainsi qu'une utilisation par application après la levée de tournesols tolérants au tribénuron-méthyl. La demande vise également l'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve conformément au document d'orientation « Étiquetage des mélanges en cuve », publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était nécessaire pour cette demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était nécessaire pour cette demande.

L'ARLA a évalué l'exposition professionnelle et les risques connexes liés à l'ajout de l'avoine, des haricots secs, des pois des champs, des lentilles et des tournesols sur l'étiquette du produit Cleat. Aucun risque préoccupant lié aux nouvelles utilisations n'est anticipé pour la santé des travailleurs s'ils suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée n'a été présentée sur les résidus de tribénuron-méthyl dans ou sur l'avoine, les haricots secs, les pois des champs, les lentilles ou les tournesols tolérants au tribénuron-méthyl pour appuyer l'ajout de ces utilisations sur l'étiquette du produit Cleat. On a donc réévalué les données sur les résidus au dossier provenant d'essais au champ sur diverses cultures aux fins de cette demande.

Canada

D’après l’évaluation, une augmentation de la teneur en résidus de tribénuron-méthyl est peu probable, et les limites maximales de résidus fixées pour ces cultures et ces denrées d’animaux d’élevage tiennent compte de ces résidus. Par conséquent, les risques alimentaires liés à l’exposition au tribénuron-méthyl sont jugés acceptables pour la population générale et tous les sous-groupes de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

L’extension du profil d’emploi du produit Cleat, c’est-à-dire l’ajout des utilisations sur l’avoine, les haricots secs, les pois des champs, les lentilles et les tournesols tolérants au tribénuron-méthyl, correspond au profil d’emploi qui est homologué pour ce principe actif. Ainsi, on ne prévoit aucun risque additionnel associé à l’utilisation du produit Cleat. L’étiquette respecte les exigences relatives aux précautions pour l’environnement, au mode d’emploi et aux énoncés sur les zones tampons de pulvérisation, et ces mesures d’atténuation des risques environnementaux sont suffisantes. Le risque lié à l’utilisation du produit Cleat est acceptable sur le plan environnemental si le mode d’emploi de son étiquette est suivi.

Évaluation de la valeur

L’extension du profil d’emploi du produit Cleat procurera aux producteurs canadiens un herbicide supplémentaire qui leur permettra 1) de désherber leurs cultures d’avoine, de haricots secs, de pois des champs et de lentilles en début de saison, et 2) de supprimer le chénopode blanc et réprimer la renouée liseron dans leurs cultures de tournesols tolérants au tribénuron-méthyl.

L’information sur la valeur soumise pour examen comprenait une justification scientifique, une extrapolation des allégations à partir d’un produit ayant déjà été homologué, ainsi que des données d’essais menés en champ dans les Prairies canadiennes et répétés pendant plusieurs années. Dans l’ensemble, l’information démontre que l’avoine, les haricots secs, les pois des champs et les lentilles présentent des marges de tolérance suffisantes au produit Cleat lorsqu’il est appliqué avant le semis. Il en va de même pour le tournesol tolérant au tribénuron-méthyl lorsque le produit Cleat est appliqué seul après la levée ou mélangé en cuve avec l’herbicide Assure II pour supprimer le chénopode blanc et réprimer la renouée liseron.

L’ajout de l’énoncé général sur les mélanges en cuve est acceptable, car il s’agit d’une mesure conforme aux exigences d’étiquetage indiquées dans le document d’orientation de l’ARLA. Les producteurs auront ainsi accès à une plus grande variété de produits à mélanger en cuve pour lutter contre les organismes nuisibles dans les cultures indiquées sur l’étiquette. Une plus grande latitude dans le choix des produits d’association peut faciliter les pratiques de gestion de la résistance ou les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, ou encore contribuer à la suppression d’un plus large spectre d’organismes nuisibles, tout en permettant aux utilisateurs de réaliser des gains de coûts et de temps.

Conclusion

L’ARLA a évalué les renseignements fournis et les juge acceptables pour justifier la modification de l’étiquette du produit Cleat de façon à y inclure des utilisations sur l’avoine, les haricots secs, les pois de grande production, les lentilles et les tournesols tolérants au tribénuron-méthyl et à y ajouter l’énoncé général sur les mélanges en cuve.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3541522	2022, 2022 Tribenuron Crop Label Addition (Lentils), DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541523	2022, 2022 Tribenuron Crop Label Addition (Peas), DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541525	2022, 2022 Tribenuron crop label addition - Site Description, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541526	2022, 2022 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541527	2022, 2022 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541528	2022, 2022 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541529	2022, Cleat vs. Express SG Equivalency in Sunflowers, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541530	2023, 2023 Cleat/Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)
3541531	2023, 2023 Cleat/Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)
3541532	2023, 2023 Cleat/Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)
3541533	2023, 2023 Tribenuron Crop Label Addition, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)
3541534	2023, 2023 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541535	2023, 2023 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541536	2023, 2023 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541537	2023, 2023 Tribenuron crop label addition, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
3541545	2023, Summary of Value to Adding Oats, Dry Beans, Field Peas, Lentils and Tribenuron-Methyl Tolerant Sunflowers to the Label for Cleat, DACO: 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.4(B), 10.3.1, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9